

## 4. DEPLACEMENTS

### 4.1. RÉSEAU VIAIRE ET TRAFIC

#### 4.1.1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU VIAIRE

Le réseau routier du Pays d'Ancenis est structuré par deux logiques principales:

- une liaison Est-Ouest, le long du couloir ligérien, constituée par les voies de circulation les plus importantes (A11 et RD 723) reliant Nantes à Angers,
- des liaisons Nord-Sud constituées par la RD 923 (et RD 878) reliant Saint-Mars-la-Jaille à Ancenis et par la RD 178 en bordure Ouest du Pays reliant Châteaubriant à Nantes en passant par Joué et Nort-sur-Erdre.

Un axe transversal, la RD 164, reliant Nort-sur-Erdre à Ancenis, est en passe de devenir une liaison structurante du département pour les liaisons au Nord de l'agglomération nantaise, sa mise en 2x1 voie avec possibilité de créneaux de dépassement en 2x2 voies, étant planifiée.

Les autres éléments importants du réseau routier du Pays sont constitués par :

- l'échangeur d'Ancenis sur l'A11 : cet accès à un axe de dimension régionale et nationale revêt tout son intérêt pour le développement économique du Pays, comme en témoigne la concentration des zones d'activités sur ce secteur. Egalement, les échanges croissants avec l'agglomération nantaise font de cet axe rapide un enjeu en matière de déplacements pendulaires.
- les ponts sur la Loire : des échanges importants s'effectuent quotidiennement entre le Pays d'Ancenis et les communes du sud de la Loire. Le pont d'Ancenis est actuellement le plus fréquenté. Deux autres ponts existent à Oudon et Varades, véritables traits d'union avec les communes voisines de l'autre rive que sont respectivement Champtoceaux et Saint-Florent-le-Vieil. Il y a également un pont à Ingrandes.

Ces voies s'inscrivent dans le Schéma Routier du Département de Loire-Atlantique.

#### 4.1.2. SCHEMA ROUTIER DÉPARTEMENTAL : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Face au constat de croissance du trafic routier et à l'émergence de nouvelles préoccupations (diversification des modes de déplacement, environnement, cadre de vie, préservation des ressources, ...), le Département de Loire-Atlantique a actualisé en juin 2012 son Schéma routier pour les routes départementales afin de l'adapter aux usages de la route et en proposer une structuration plus modulable et respectueuse des engagements pris. Les nouvelles orientations du Schéma routier en matière d'urbanisme répondent à un besoin accru de préservation des routes existantes en évitant le développement de l'urbanisation en linéaire. Elles visent également à favoriser l'urbanisation des centres-bourgs afin de maîtriser la croissance des besoins de déplacement et à limiter les nuisances sonores subies par les riverains de la route

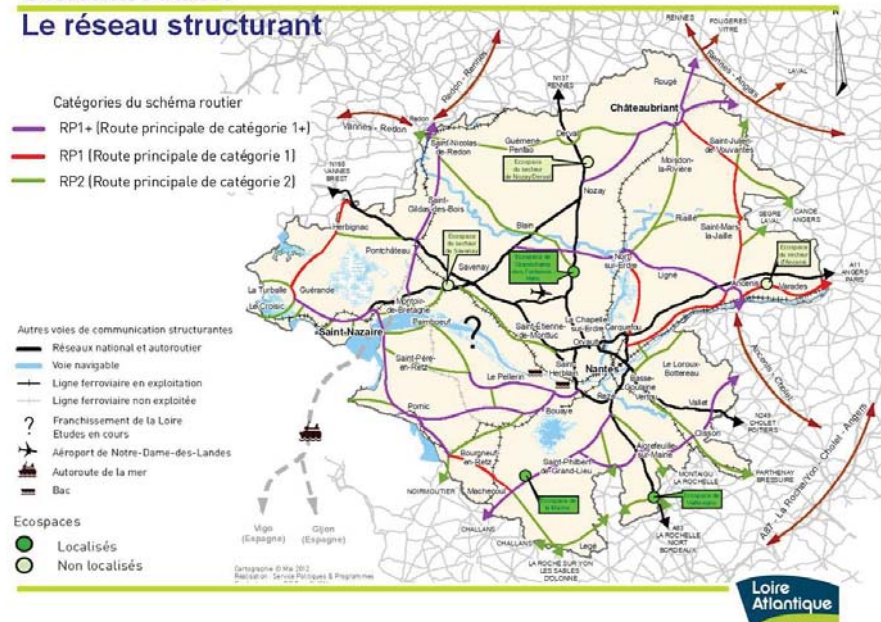
Face au constat de croissance du trafic routier et à l'émergence de nouvelles préoccupations (diversifications des modes de déplacement, environnement, cadre de vie, préservation des ressources...), le Conseil Général de Loire-Atlantique a souhaité réviser son Schéma Routier pour les routes départementales afin d'orienter, pour les 20 à 25 années à venir, l'ensemble de la politique routière du Département, tant en matière d'investissement qu'en matière d'entretien et d'exploitation.

Adopté le 25 juin 2012, il répond à des attentes bien identifiées des différents acteurs du territoire, telles que :

- assurer la desserte des grands équipements (aéroport futur de Notre-Dame-des-Landes, port de Nantes/Saint-Nazaire, port de La Turballe, les grands pôles touristiques, ...),
- assurer un développement équilibré du territoire avec la desserte des zones économiques et le désenclavement du nord du département,

- favoriser l'irrigation du territoire avec la continuité de la Route des Estuaires et la réalisation d'axes Est-Ouest, et notamment le futur axe structurant Est-Ouest Savenay / Nort / Erdre / Ancenis (2 x 1 voie avec possibilités de créneaux de dépassement en 2 x 2 voies) - voir carte ci-après,
- maîtriser l'étalement urbain,
- s'inscrire dans une offre de transports diversifiée avec le souci de préserver les espaces naturels, le cadre de vie et de garantir un développement durable,
- inscrire le développement du réseau routier dans une cohérence régionale et interrégionale en prenant en compte le transfert des routes nationales d'intérêt local.

### Schéma routier Le réseau structurant



Le Schéma Routier prévoit une hiérarchisation des liaisons établie à partir de la fonction et de l'importance des voies intéressées :

- le réseau majeur qui complète le réseau national et assure le trafic de transit,
- le réseau de desserte locale assurant la desserte de proximité, l'irrigation fine du territoire à partir du réseau majeur,
- le réseau périurbain départemental de l'agglomération nantaise qui assure la liaison entre les principaux pôles périurbains, le réseau majeur et les points d'échanges intermodaux, notamment avec le réseau de transports collectifs urbains.

Le Schéma routier départemental de Loire-Atlantique de juin 2012 présente un certain nombre d'orientations, dont certaines affecteront durablement le Pays d'Ancenis et son évolution :

- la liaison Nort-sur-Erdre-Ancenis (RD 164) s'inscrit dans le grand contournement Nord de l'agglomération nantaise Savenay-Ancenis avec pour objectif une meilleure desserte des pôles de centralité. Il s'agit là d'un des principaux projets routiers qui touchent le Pays puisque cette liaison doit à terme être réaménagée en 2x1 voie (avec possibilité de créneaux de dépassements en 2x2 voies) et comportera des échangeurs,
- la liaison Ancenis - Vallet
- la RD 923 et la RD 878 reliant Ancenis à Saint-Mars-la-Jaille sont également inscrits comme axes principaux du futur réseau routier départemental (liaison Ancenis-Châteaubriant). Un projet d'amélioration de la RD 923 est en cours d'étude.
- la RD 723 a également été concernée par des aménagements de sécurité.

La commune d'Ancenis est également concernée par le projet de liaison de l'A11 à l'axe Nantes-Machecoul, en passant par Clisson et Vallet, qui a pour vocation de mieux relier entre eux les pôles urbains secondaires du département.

La réalisation de cet axe comprend notamment la réflexion sur un nouveau franchissement de la Loire au niveau d'Ancenis (a priori, à l'Est de l'agglomération). Cet ouvrage s'inscrit également dans la continuité de l'axe Cholet-Beaupréau-Ancenis.

#### 4.1.3. SCHEMA ROUTIER DEPARTEMENTAL : ZOOM SUR LA REGION D'ANCENIS

Sur l'agglomération d'Ancenis St Géréon, le Schéma Routier Départemental hiérarchise les liaisons de la façon suivante (la dénomination des voies tient compte du nouveau classement entré en vigueur en 2014, voir aussi cartographie ci-contre) :

- RP1+ (Route principale de catégorie 1 plus) : RD 723 et RD 923 au niveau de l'avenue des Alliés et du quai de la Marine. Cette nouvelle catégorie concerne les itinéraires aménagés à 2 x 1 voie avec créneaux de dépassement à 2 + 1 voies ou 2 x 2 voies. Ces itinéraires doivent permettre de sortir de la logique du 2X2 voies systématique et d'envisager des itinéraires au gabarit plus modeste avec une emprise foncière limitée et des impacts sur les espaces naturels et agricoles réduits. Ce type de routes permet donc d'économiser de l'espace tout en réduisant d'1/3 le coût au kilomètre.
- RP1 (Route principale de catégorie 1) : RD 723 entre le rond-point Emile Raguin et la commune de St Herblon), et la RD 923 axe Nord / Sud entre l'échangeur de l'Aubinière et la commune de Mésanger. Il s'agit d'axes d'intérêt régional moins importants que ceux classés en RP1+.
- Réseau de Desserte Locale : RD 14, route de Mésanger, entre l'échangeur de l'Aubinière et la commune de Mésanger. Les aménagements y seront ponctuels et qualitatifs (sécurité, environnement). Sur ces voies, pour limiter les problèmes de sécurité routière, les créations d'accès devront être limitées aux zones déjà urbanisées.

En date du 19 novembre 2012 le Conseil Municipal a acté le déclassement de l'ensemble des RD à l'intérieur du contournement en voies communales.

A chaque catégorie de voie correspond un niveau de service qui se traduit également par des prescriptions en matière d'urbanisme, à observer hors agglomération et hors zones urbanisées, concernant :

- le développement de l'urbanisation le long des routes ;
- l'implantation des constructions ;
- les accès.

C'est pourquoi en application :

- de l'article R 111-4 du Code de l'Urbanisme: certains accès peuvent être interdits pour des raisons de sécurité ;
- de l'article R 123-9 du Code de l'Urbanisme : des contraintes peuvent être fixées sur l'implantation des constructions par rapport aux voies ;

#### Schéma Routier Urbanisme - Juillet 2011



#### 4.1.4. PROJETS ROUTIERS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Source : Conseil général

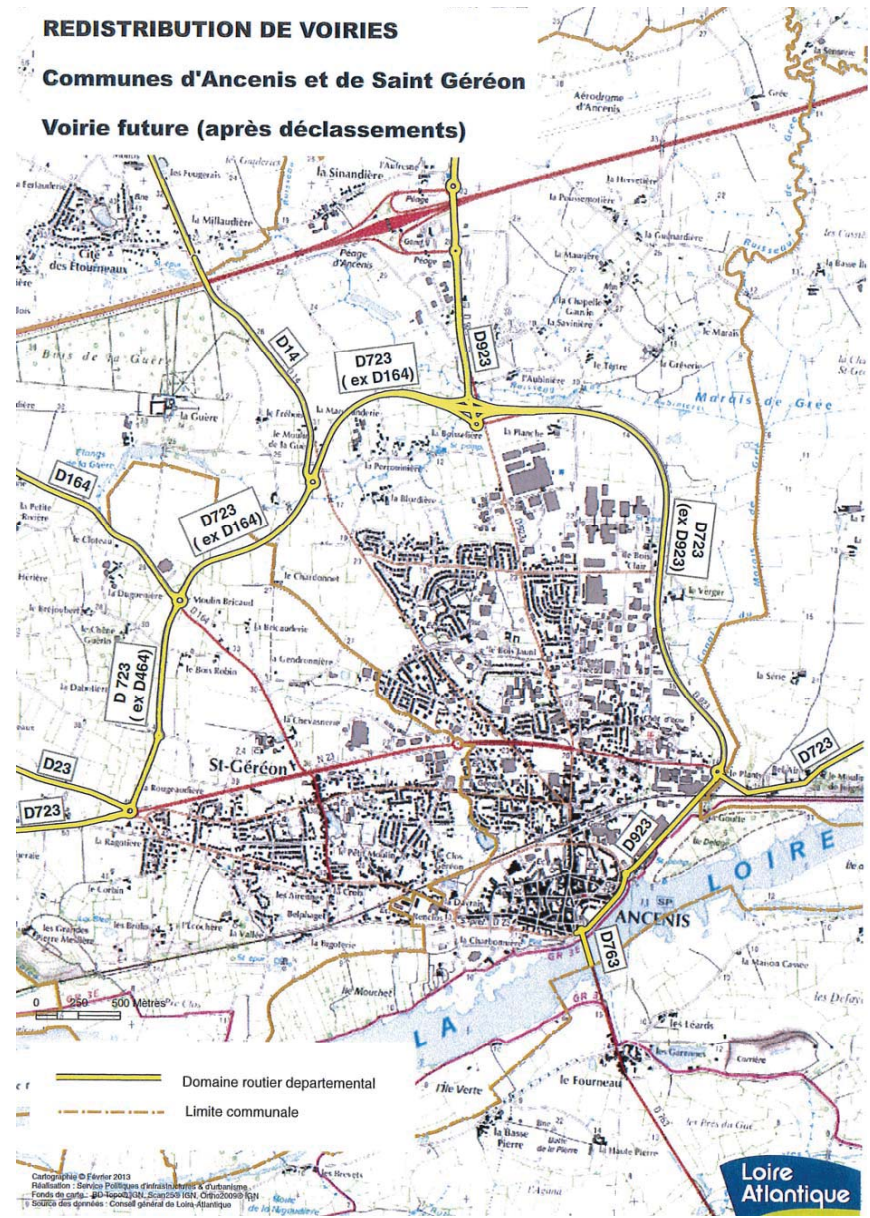
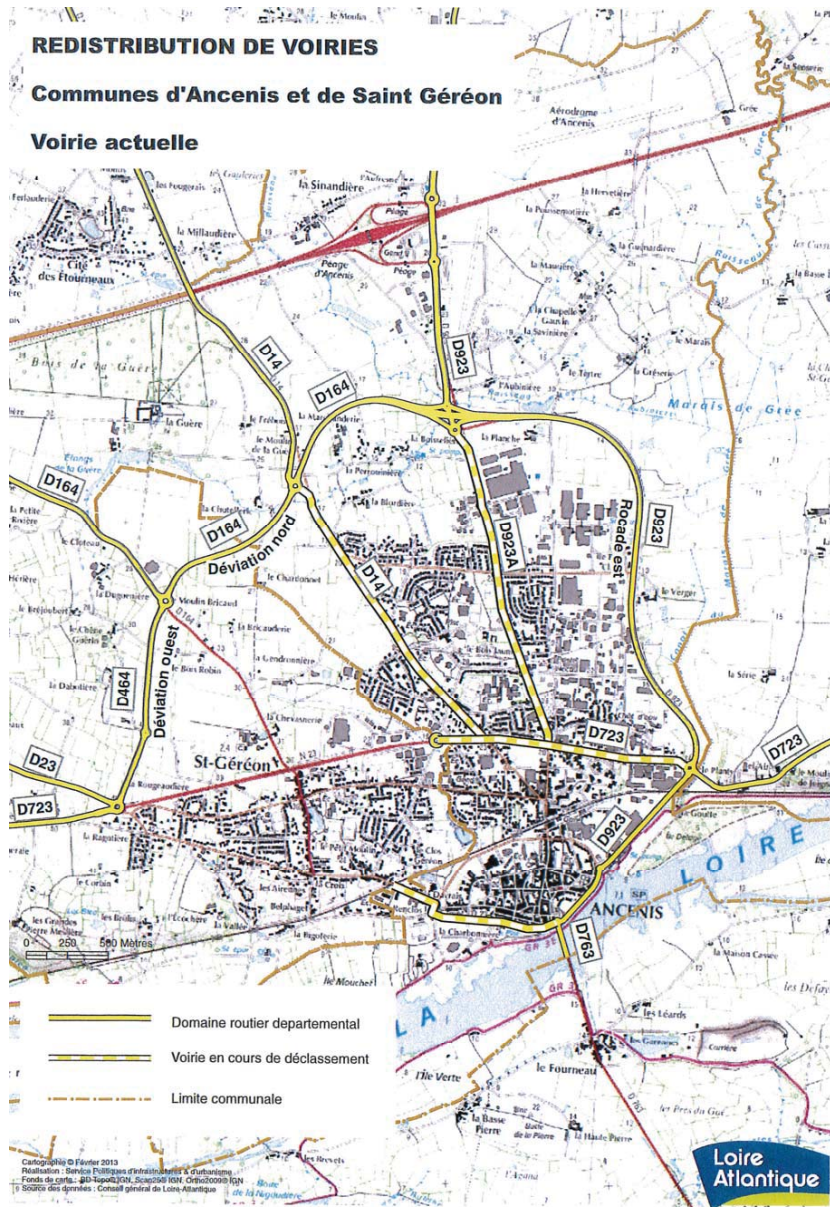
Ancenis est concernée par plusieurs projets routiers en cours de conception ou de mise en œuvre :

La **déviations Nord d'Ancenis**, d'une longueur de 3 000 mètres, s'intègre dans l'itinéraire Ancenis / Nort-sur-Erdre, classé en principale de catégorie 1+ au Schéma Routier approuvé en 2012 par le Conseil Général. Ce contournement Nord, deuxième phase de travaux du contournement Ouest et Nord de l'agglomération d'Ancenis, est constitué d'un barreau neuf reliant les Routes Départementales 164 et 923. La déviation est en service depuis 2011.

- La **liaison Ancenis - Nort-sur-Erdre (RD 164)** se développera entre la déviation Nord d'Ancenis et la déviation Nord de Nort-sur-Erdre. Les enquêtes publiques devraient avoir lieu en cours d'année 2014. Au stade de l'approbation du PLU, la réalisation des travaux n'était pas encore programmée.
- Le **projet de nouveau franchissement de Loire** assurera à terme le doublement de l'ouvrage actuel, qui débouche dans le centre-ville d'Ancenis. Ce nouvel ouvrage, d'une longueur d'environ 3 km, reliera la déviation Nord-Est d'Ancenis à la déviation de Liré qui a été mise en service fin 2006 par le Conseil Général du Maine-et-Loire.

Les études d'aménagement de ce nouveau pont sont conduites conjointement par les services des deux Départements qui animent également un comité technique et un comité de pilotage auxquels participent les services de l'Etat, les élus et associations locales de protection de l'environnement.

## Déclassement de voiries - communes d'Ancenis et St Géréon



#### 4.1.5. LES PROJETS ROUTIERS DES TERRITOIRES

Les documents de planification territoriale approuvés ou en cours d'élaboration favorisent l'engagement de projets internes venant renforcer la structuration viaire majeure du territoire. Concernant plus particulièrement la commune d'Ancenis, on note les orientations suivantes :

**Pour le SCoT du Pays d'Ancenis** tout d'abord (en cours d'élaboration), il est envisagé :

- Une amélioration des liaisons et connexions aux réseaux régional et national avec :
  - La création d'une liaison structurante via la RD 164 pour relier le Pays au futur aéroport international de Notre Dame des Landes.
  - La réalisation d'un nouveau franchissement sur la Loire au niveau d'Ancenis et une requalification de ceux existants pour une amélioration des liaisons vers le Pays des Mauges et une inscription du Pays d'Ancenis dans le cadre du « grand contournement » de Nantes afin d'assurer une meilleure desserte des pôles de centralité du département.
  - Améliorer les liaisons principales structurant le territoire (meilleure accessibilité aux territoires limitrophes) :
    - Axe Ancenis/Châteaubriant (RD 14),
    - RD 723 (Nantes / Angers ex RN23) en tant qu'axe structurant de desserte du Pays,
    - Ancenis / Laval (RD 923),
    - Finaliser le contournement d'Ancenis de manière à assurer une meilleure desserte des zones d'activités et à améliorer les conditions d'accessibilité à la ville centre ".
- Une **amélioration** du maillage de voiries avec notamment :
  - " La confortation de la vocation de la RD 723 en tant qu'axe de desserte du Sud du Pays au travers d'aménagements permettant de meilleurs échanges avec les territoires traversés,
  - Le renforcement des connexions au sein du pôle « Ancenis / Saint Géréon / Saint Herblon / Mésanger » au travers de la finalisation du contournement et en lien avec le retraitement de la RD 14 ".

**Le SCoT du Vignoble Nantais** (approuvé le 11 février 2008) identifie le nouvel axe Nord / Sud (voie structurante - prolongement de la liaison structurante du Nord Loire ND des Landes / Ancenis via la RD 164), à partir de réaménagements de voies existantes (RD 763 essentiellement) et de voies nouvelles, entre Clisson, Vallet et Ancenis.

**Le SCoT du Pays des Mauges**, en cours d'élaboration, reprend en partie cette nouvelle liaison structurante Nord / Sud (tronçon commun entre Ancenis et les environs du Fuilet), puis identifie un itinéraire propre pour désenclaver Cholet. Le principe de cette liaison figure sur la cartographie du Schéma Routier Départemental de la Loire Atlantique (voir précédemment).

#### → Routes Communales

Le réseau de voies communales est dense, avec un maillage du territoire homogène. Le fléchage des villages, hameaux, lieux-dits est satisfaisant.

#### → Stationnement - covoiturage

**Hôpital** : un grand parking à destination des visiteurs et du personnel a été mis en place à l'entrée de l'établissement en 2010.

**Pôle Gare** : l'aménagement du parking de la gare (50 places supplémentaires) est en cours dans le cadre du Contrat Territorial Unique. Le parvis de la gare est réaménagé dans le même temps.

**Parkings collectifs couverts ou souterrains** : parking place Barême à trois niveaux financé dans le cadre du programme FISAC (voir contexte économique) inauguré en décembre 2013. Ce parking de 250 emplacements augmente de plus du double le nombre de places de stationnement à proximité immédiate centre-ville. Mutualisé (usage public, places réservées commerçants, et riverains) il permet de libérer le centre ville d'un certain nombre de voitures « ventouses ». Un parc à vélos est également à disposition.

**Zone bleue** : une zone bleue couvre l'hyper centre afin de faciliter l'accès aux usagers des commerces et services du centre ville. Le stationnement en zone bleue a été étendu en 2012 de 75 à 131 places.

En marge du centre ville, le parking près de la sous-préfecture et le parking de La Charbonnière seront bientôt réaménagés. Ils se situent à moins de dix minutes à pied des halles.

#### Covoiturage

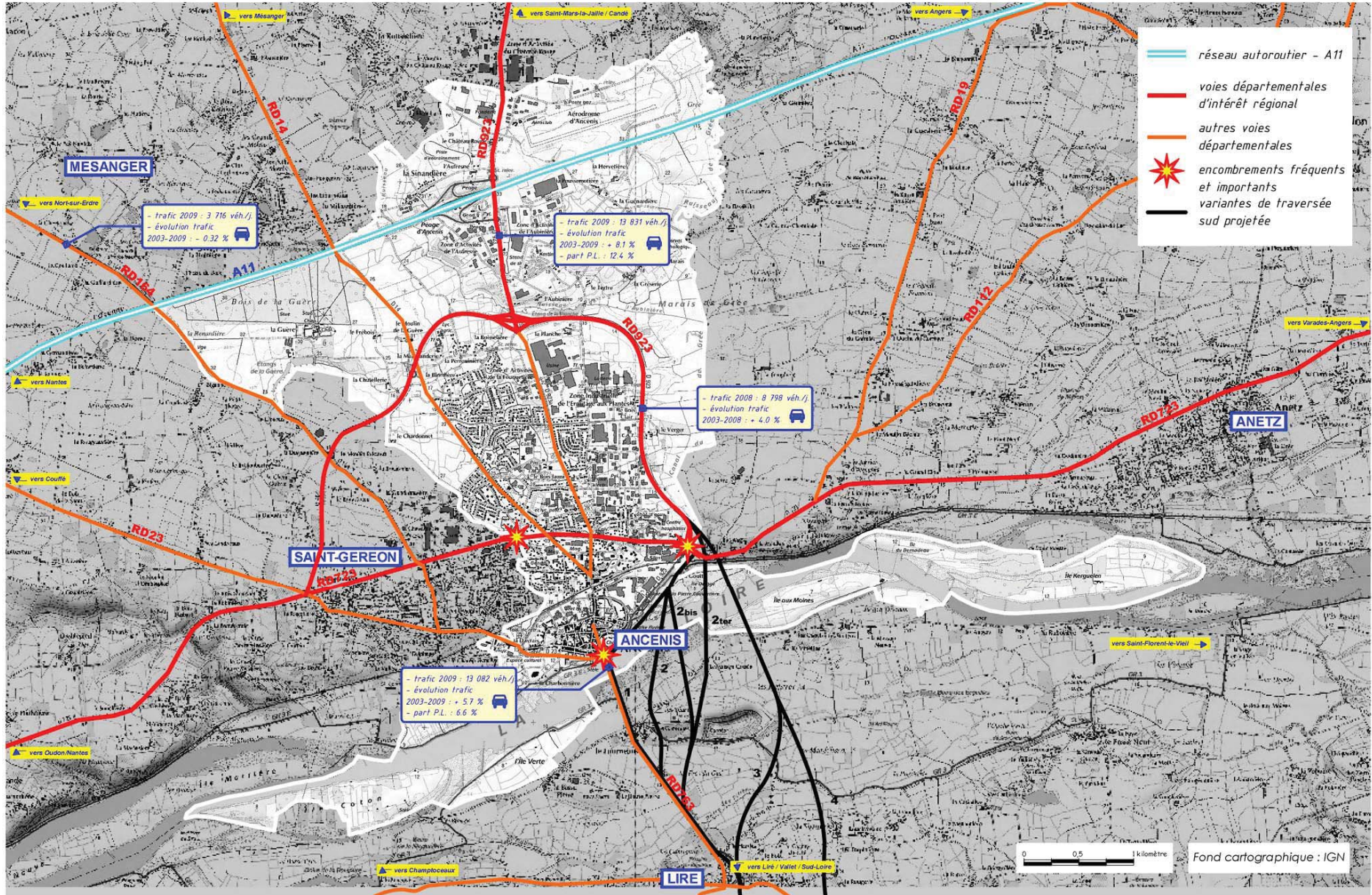
Il n'existe pas d'aires de covoiturage à proprement parler sur la commune. Les parkings existants aux postes de péage en lien avec l'aire de service de l'A11 sont toutefois largement utilisés pour cet usage :

- 35 places au poste de péage vers Angers,
- 30 places au poste de péage vers Nantes.

Ils ne sont toutefois pas signalés pour cet usage, et configurés en priorité pour les flux entrants sur la commune (nécessité de couper l'axe de la voie pour se stationner pour les flux sortants).



## La trame viaire



#### 4.1.6. TRAFIC

##### → Trafics

Dans le cadre de la présentation du Schéma routier départemental en 2006, le Conseil Général confirmait que l'ensemble des données de trafic en 2005 dépassaient les prévisions effectuées en 1992 (ancien Schéma routier départemental).

Les voies les plus circulées dans le secteur d'Ancenis sont :

- l'A11 : 22 000 véhicules/jour entre Ancenis et Nantes,
- la sortie de l'échangeur de l'A11 sur la RD 923 au Nord d'Ancenis à hauteur des principales zones d'activités (13 000 véhicules/jours)
- la RD 723 (ex RN 23) à l'entrée Ouest de Saint-Géréon (11 000 véhicules/jour)
- le Pont d'Ancenis avec 12 400 véhicules/jour.

Chacun des axes connaît de fortes augmentations de trafic. Les évolutions sur la période 2003-2009 sont de :

- + 8,1 % pour la RD 923 entre le contournement d'Ancenis et l'échangeur avec l'A11,
- + 4,0 % sur le contournement Est d'Ancenis (période 2003-2008),
- + 5,7 % sur le pont d'Ancenis

Parallèlement, le trafic sur la RD164 en direction de Couffé est marqué par une quasi-stagnation :

-0,32% entre 2003 et 2009.

##### → Dysfonctionnements

Les dysfonctionnements (ralentissements chroniques observés aux heures de pointe) relevés sur les infrastructures desservant Ancenis concernent :

- la RD 723 à l'entrée est d'Ancenis : la saturation du rond-point Emile Raguin (sens Angers-Nantes) à l'heure de pointe du matin provoque des remontées de files supérieures à 1 km, allant jusqu'à l'intersection avec la route de Saint-Herblon. Ce dysfonctionnement génère des reports de circulation sur des axes parallèles (par exemple contournement du marais de Grée par le nord, pour aboutir sur le secteur de la Savinière),
- l'accès poids lourds à la zone industrielle,
- la RD 723 à l'entrée ouest d'Ancenis, au niveau du rond-point des Treize Prés,
- le Pont d'Ancenis, dans le sens sud-nord, à l'heure de pointe du matin.

#### 4.1.7. SCHÉMA DE CIRCULATION D'AGGLOMÉRATION

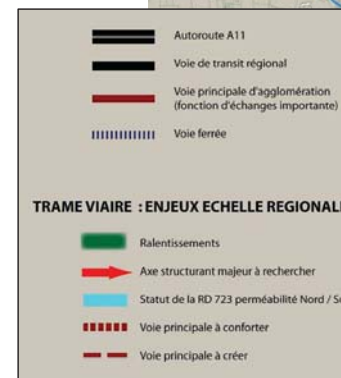
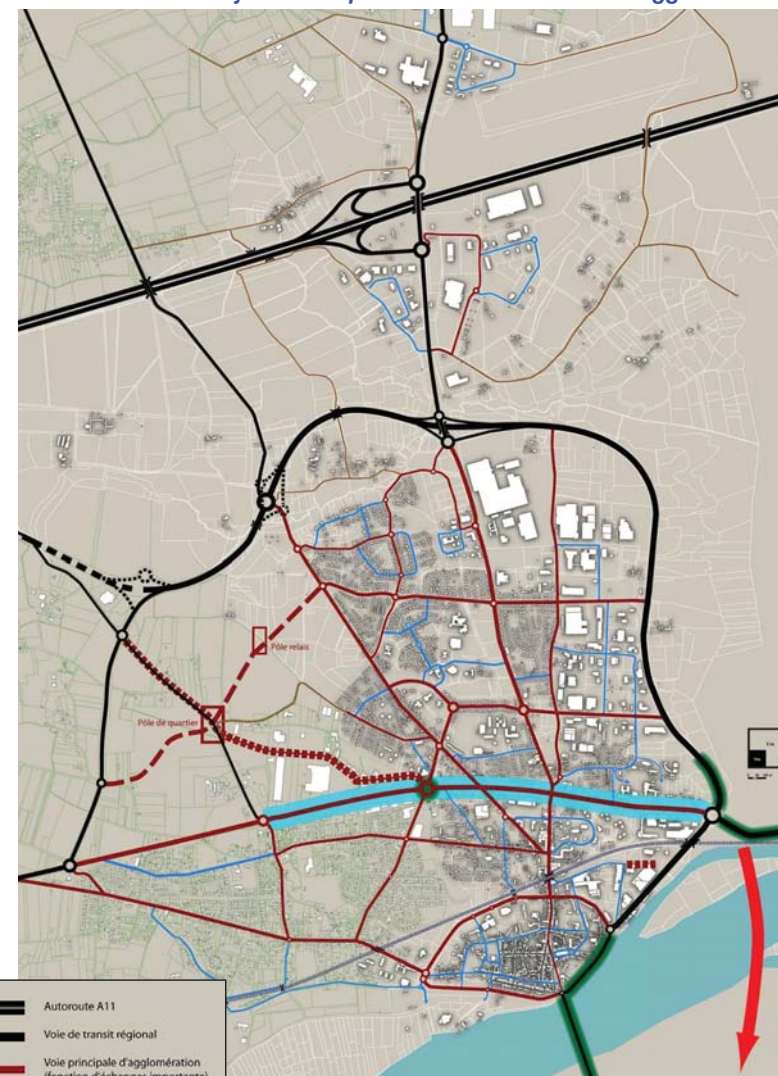
Un schéma de circulation a été adopté à l'échelle de l'agglomération en 2003 (voir cartographie Titre A - 2.6.4).

Suite à la mise en service du contournement de l'agglomération, une adaptation de ce schéma a été proposée pour accompagner le déclasserment de la RD 723 (bd Badbrückenau). Il est ainsi prévu de requalifier l'ex RD 723 en boulevard urbain et concrètement :

- donner un caractère urbain au boulevard,
- qualifier les espaces non urbanisés (et plus particulièrement les bandes de reculs),
- lier les espaces Nord et Sud,
- renforcer les circulations douces,
- sécuriser les circulations motorisées,
- créer un déambulateur de chalands entre l'Espace 23 et le centre ville d'Ancenis.

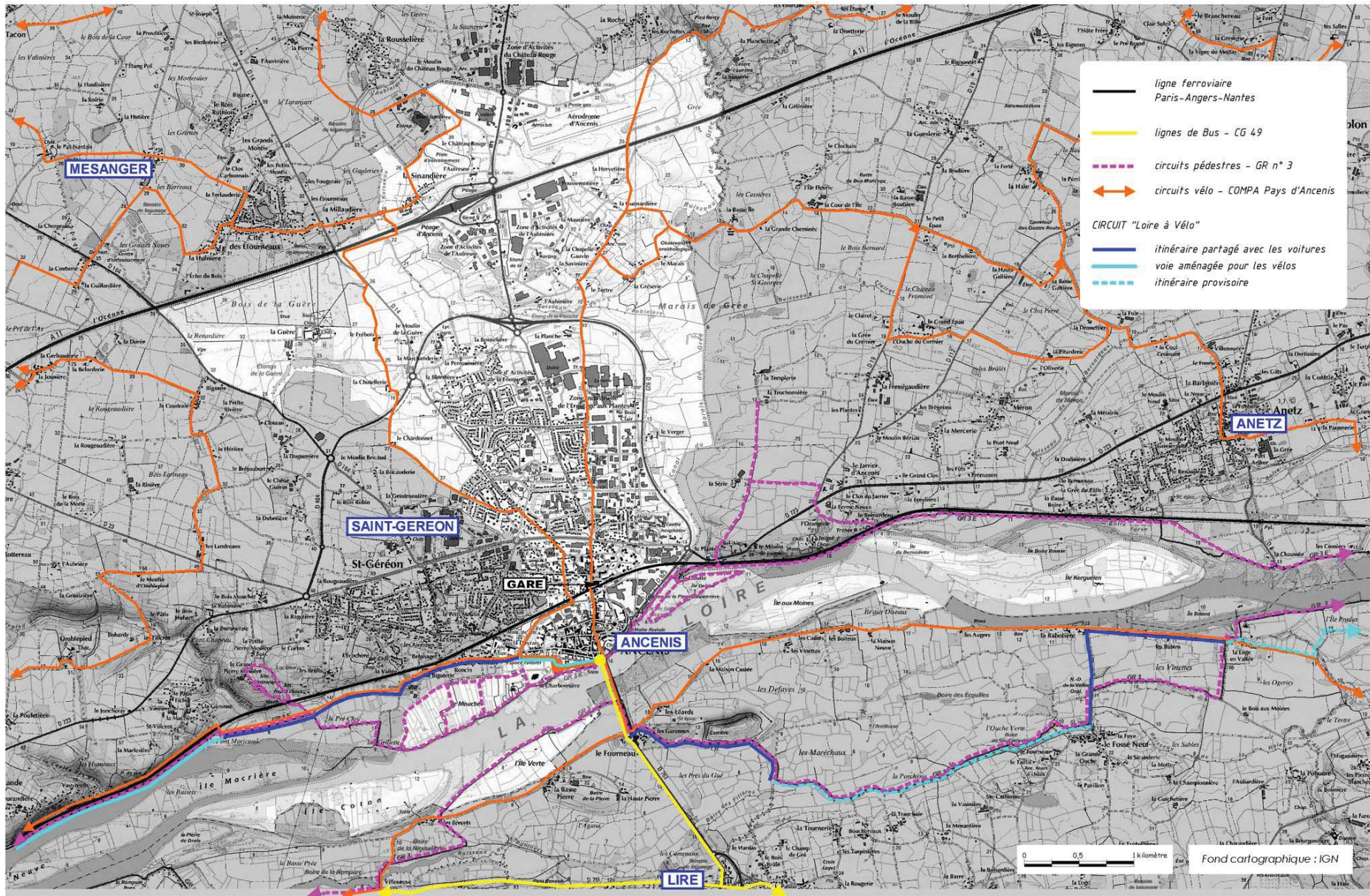
Dans la continuité, une autre série d'actions est prévu sur St Géréon avec pour objectifs de relier l'ensemble commercial Espace 23 à son environnement (lier les rives Nord et Sud de l'ex RD 723), et de sécuriser les différents flux de circulation en interne.

#### Enjeux de Déplacements à l'échelle de l'agglomération





## Transports alternatifs à la voiture



## 4.2. TRANSPORTS EN COMMUN

Ancenis bénéficie d'une bonne desserte par les transports collectifs, inhérente à son statut de principal pôle économique et d'équipement à l'échelle du Pays d'Ancenis, mais aussi à sa situation sur un axe de transit important (Paris - Nantes).

### 4.2.1. TRAIN

#### → L'offre de transport

Cinquième gare des Pays de la Loire, la commune d'Ancenis dispose d'une gare SNCF, avec une desserte quotidienne par les Trains Express Régionaux (TER) et quelques arrêts TGV (notamment le week-end) qui permettent de rejoindre rapidement Nantes, Angers, Le Mans, Paris.

La gare d'Ancenis est desservie par deux lignes de TER :

- Angers - Nantes (ligne n°4), qui dessert également les communes de Loire-Atlantique suivantes : Varades, Oudon, Le Cellier, Mauves-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire.  
En semaine, cette ligne assure quotidiennement une quinzaine d'allers-retours vers Nantes et Angers dont la moitié en liaison directe. Compter une demi heure pour rejoindre Nantes et 15 mn en liaison directe.  
Les dessertes sont un peu moins nombreuses le week-end (une douzaine par jour).
- Nantes - Tours- Orléans (ligne n°5), qui dans le département ne dessert qu'Ancenis.  
En semaine, cette ligne dessert Ancenis 7 fois par jour dans le sens Nantes Orléans et 5 fois par jour dans le sens inverse. Le week-end, les cadences tombent respectivement à 4 et 3 trains par jour.

On note également l'existence d'une liaison autocar Nantes - Laval (ligne 28) rattachée au réseau TER, qui passe par l'Aéropole d'Ancenis et dessert Candé, Segré et Sablé-sur-Sarthe.

#### → Fréquentation

D'après les données transmises par la SNCF, en 2012, on comptabilisait 6204 voyageurs en moyenne par semaine à la gare d'Ancenis (montées et descentes).

#### → Les orientations du Pays en matière ferroviaire

Le Pays d'Ancenis souhaite améliorer la desserte et l'accessibilité aux transports ferroviaires pour en faire une véritable alternative à la voiture et plus particulièrement :

- d'améliorer l'accessibilité aux différentes gares du Pays d'Ancenis et :
  - développer les « parking relais » à proximité des gares.
  - améliorer l'accessibilité routière aux gares par l'aménagement des voies d'accès et l'amélioration de la signalétique.
  - aménager les liaisons piétonnes et cycles entre les principaux pôles d'habitat et les gares dans les communes concernées.
- faciliter les échanges entre les différents modes de transport (train / cars / voitures / piétons / deux roues) via la plateforme multimodale en cours d'étude Ancenis.

Il est prévu de préciser ces objectifs dans le cadre du SCoT en cours d'élaboration.

#### → Accessibilité au pôle Gare

Le projet de plateforme multimodale est succinctement présenté au Titre A-2.6.6.

L'amélioration de la desserte viarie à partir de l'avenue des Alliés est d'ores et déjà prévu dans le cadre de la ZAC gare / Léon Séché. Celle-ci sera optimale uniquement dans la cadre de la phase 2 (approximativement échéance 2025) mais sera néanmoins possible dès la première phase grâce à la création d'une voie de desserte Nord/Sud. :

En marge du projet de ZAC, une autre opportunité d'accès au pôle gare est également envisageable par le Nord de la voie ferrée dans le cadre d'un éventuel déplacement de l'usine Terrena).

#### → Projet de terminus technique

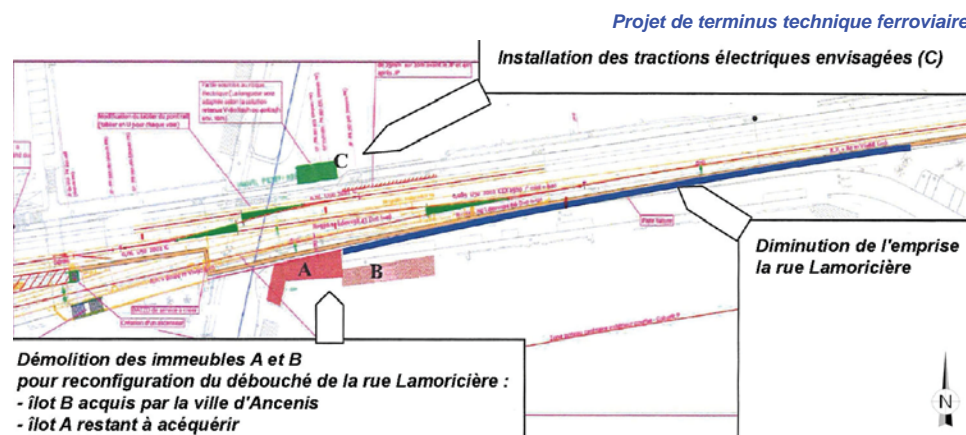
La Région des Pays de la Loire, l'Etat et Réseau Ferré de France (RFF) ont désigné, dans le cadre du contrat de projets des Pays de la Loire 2007-2013, la gare d'Ancenis comme site d'accueil d'un terminus technique afin de permettre l'augmentation de la capacité de trafic de la ligne Nantes-Angers.

Il s'agit concrètement d'aménager une voie d'évitement et une plateforme de retournement des trains.

Au-delà d'un ensemble d'améliorations au sein de l'emprise SNCF en lien avec le projet de plateforme multimodale (voir Titre A-2.6.6), cette modification de l'infrastructure ferroviaire nécessite des emprises complémentaires pour :

- installations de tractions électriques ; celles-ci peuvent être envisagées sur le parking de la Libération ;
- création de la voie d'évitement au Nord, avec diminution de l'emprise de la rue Lamoricière.

Cette dernière va directement impacter les conditions d'accès et de stationnement dans la rue En conséquence RFF et la ville d'Ancenis ont convenus de poursuivre les acquisitions des immeubles situés immédiatement au contact des emprises ferroviaires : l'îlot B est déjà acquis, il reste 5 logements dans l'îlot A (voir illustration ci-dessous). Suite à quoi le débouché de la rue Lamoricière sur la place Francis Robert pourra être reconfiguré.



Source : RFF juillet 2012



## 4.2.2. TRANSPORTS COLLECTIFS ROUTIERS

### → Réseau de bus interurbain

La commune d'Ancenis n'est pas desservie par le réseau de bus départemental Lila (Conseil Général de Loire-Atlantique).

Par contre, la commune bénéficie d'une desserte quotidienne par cinq lignes du réseau Anjou Bus (Conseil Général de Maine-et-Loire) :

- ligne 6B Varades – Saint-Florent-le-Vieil – La Varenne, qui dessert 5 arrêts sur Ancenis : Collège RG Cadou, Lycée Joubert et LEP Maillard, Lycée Saint-Joseph (accès SNCF), place du Millénaire, arrêt des Grands Champs (Super U),
- ligne 36 Saint-Laurent-des-Autels – Ancenis,
- ligne 37 Le Puiset Doré – Ancenis,
- ligne 38 Le Fuilet – Ancenis
- ligne 39 Le Mesnil-en-Vallée – Ancenis.

Les lignes 36, 37, 38 et 39 desservent les établissements scolaires d'Ancenis et circulent uniquement pendant les périodes scolaires.

Les lignes arrivent toutes depuis le sud de la Loire par le pont d'Ancenis.

### → Navette Gare / Zones d'activités

Un service de navettes de bus a été expérimenté entre la gare d'Ancenis et les principales zones d'activités d'Ancenis. Cette navette assurait 2 allers-retours par jour, matin et soir, du lundi au vendredi inclus ; elle desservait les arrêts suivants : rond-point de Davrays, Avenue du Pont de Biais, Saint-Géréon-Mairie, rond point des 13 Prés, Bd Mme de Sévigné, rond-point de la Fouquetière, Aubinière (dans le sens Gare SNCF→ZA) ou Aufresne (dans le sens ZA→Gare SNCF), rond-point de la Butte de Tir, Aéroport, Château-Rouge.

Faute de passagers suffisants ce service a été stoppé. La commune envisage de proposer à nouveau ce service en fonction du développement futur des zones d'activités.

### → Transport scolaire

Les transports scolaires sur le territoire du Pays d'Ancenis, ainsi que sur la ville-centre, sont gérés par la COMPA, en tant qu'organisateur secondaire pour le compte du Département de Loire-Atlantique.

Les Transports Lefort assurent une desserte vers les communes de Maine & Loire.

### → Transport à la demande

La COMPA co-finance et gère également le service Lila à la demande (ex-Abeille), qui sillonne la ville d'Ancenis pour transporter chacun des habitants là où il le souhaite dans les 29 communes du Pays d'Ancenis et même dans les communes limitrophes. Ce service de taxi représente un vrai transport à la demande, adapté à la situation de tous. L'intérêt de ce transport est de rendre plus facile, notamment pour les personnes handicapées et âgées, les possibilités de déplacement. Il vient en effet chercher les personnes à leur domicile, les emmène au lieu souhaité puis revient les chercher pour les ramener chez elles.

A noter également l'existence d'un service de transport solidaire, animé par un réseau de bénévoles, qui s'adresse en particulier aux personnes âgées ou isolées (association AMIRA des retraités d'Ancenis).

## 4.3. TRANSPORTS AERIENS

L'aéroport d'Ancenis est situé à 3 km au Nord de la ville d'Ancenis, à proximité de l'échangeur de l'autoroute A 11. La COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis) est propriétaire des terrains et a confié au groupe Vinci Aiports une délégation de service public de 7 ans pour gérer le site (à partir d'avril 2011).

C'est avant tout un petit aéroport civil, ouvert à la CAP (Circulation Aérienne Publique), qui peut s'ouvrir occasionnellement au trafic international (sur demande).

Activités aériennes : Aéroport de service et de proximité, voyages / affaires.

Dimensions de la piste : 1 200 mètres X 25 mètres, orientation 08/26, revêtue. Aide à l'atterrissage (balisage alumineux).

Emprise au sol : 40 ha + 20 ha.

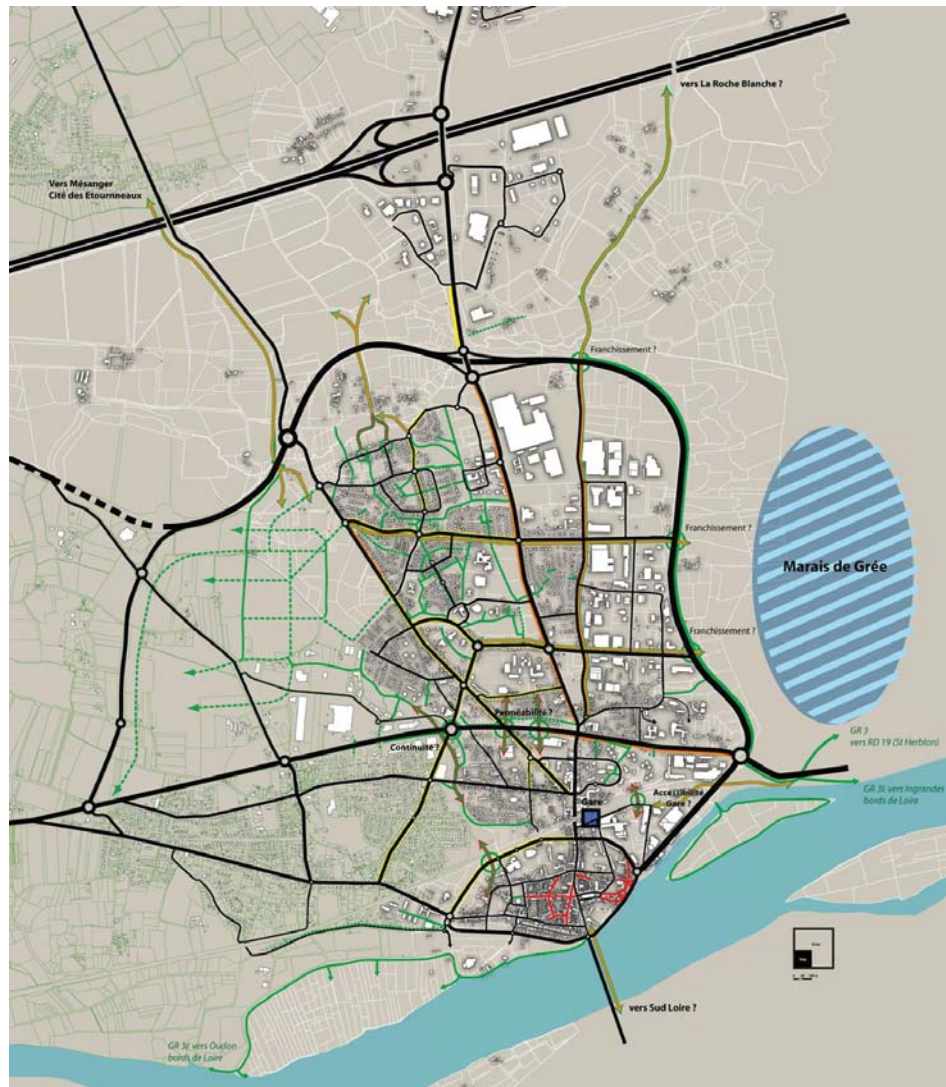
Aire de stationnement surface totale : 8 600 m<sup>2</sup>.

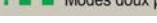


Hangars aéronefs surface totale : 1 200 m<sup>2</sup>.

Divers : services aéronautiques, assistance équipages, salon de repos, météo, plan de vol, taxi, location de voitures, restaurants à proximité.

Le SCoT du Pays d'Ancenis (en cours d'élaboration) prévoit de "poursuivre et d'intégrer les réflexions engagées en matière de transports aériens".

### Liaisons douces existantes et enjeux



ENJEUX LIAISONS DOUCES	
	Piste cyclable
	Bande cyclable
	Modes doux (piétons prioritaires)
	Zone 30 - espace partagé
	Modes doux projetés
	Piste cyclable
	Piétons et cycles
	Points dur

### 4.4. MODES DE DÉPLACEMENT DOUX

La commune d'Ancenis a mis en place sur l'agglomération un réseau assez dense d'itinéraires piétons et cyclables, notamment dans l'aménagement des nouveaux quartiers, qui témoigne d'une politique volontaire dans ce domaine et permet d'offrir pour ces modes de déplacement, en zone urbaine, une attractivité et des conditions de sécurité satisfaisantes.

Un guide des aménagements cyclables a destination des Maires et des techniciens des communes du Pays, a été élaboré à l'initiative de la COMPA en janvier 2009.

Hors agglomération, la commune offre un certain nombre d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et cycliste.

Les sentiers de randonnée pédestre sont exclusivement localisés dans la vallée de la Loire (dont ils relient les deux rives) et sur la partie sud du marais de Grée. Ces sentiers permettent de découvrir le patrimoine naturel et paysager de la Loire et notamment les îles Mouchet et Delage. Ils sont **inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et intègrent notamment le GR3**, premier chemin de Grande Randonnée balisé en France, qui suit la vallée de la Loire dans son intégralité depuis sa source jusqu'à l'estuaire.

Sur le reste du territoire, l'urbanisation et le développement des infrastructures routières semblent avoir limité la volonté et les possibilités de création d'itinéraires attractifs. De ce fait, il n'existe pas ou peu de liaisons piétonnes avec les communes voisines d'Ancenis localisées au nord du fleuve.

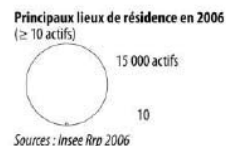
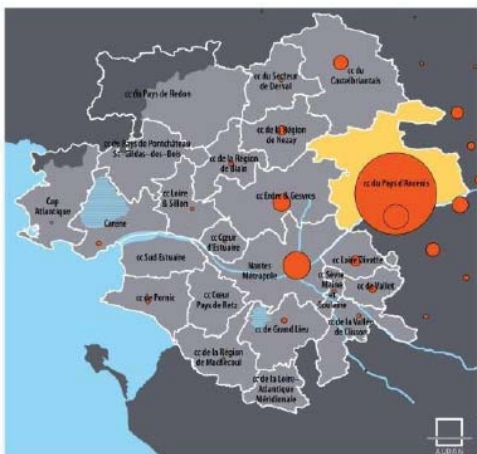
Par contre, plusieurs circuits vélo ont été mis en place sur le territoire de la COMPA, reliant Ancenis aux communes voisines : Anetz, Saint-Herblon, Oudon, Mésanger...

Localement, le tracé de ces itinéraires a pu être perturbé ou modifié par la nécessité de franchissement de certaines infrastructures routières (par exemple, le contournement nord-ouest de l'agglomération ancienne récemment mis en place).

## 4.5. DÉPLACEMENTS PENDULAIRES : ANCENIS UN POLE ATTRACTIF

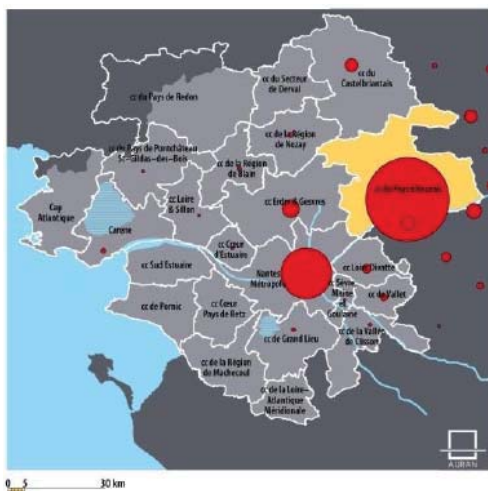
➔ Migrations alternantes échelle intercommunale

Migrations pendulaires : flux entrants en 2006



Source : AURAN

Migrations pendulaires : flux sortants en 2006

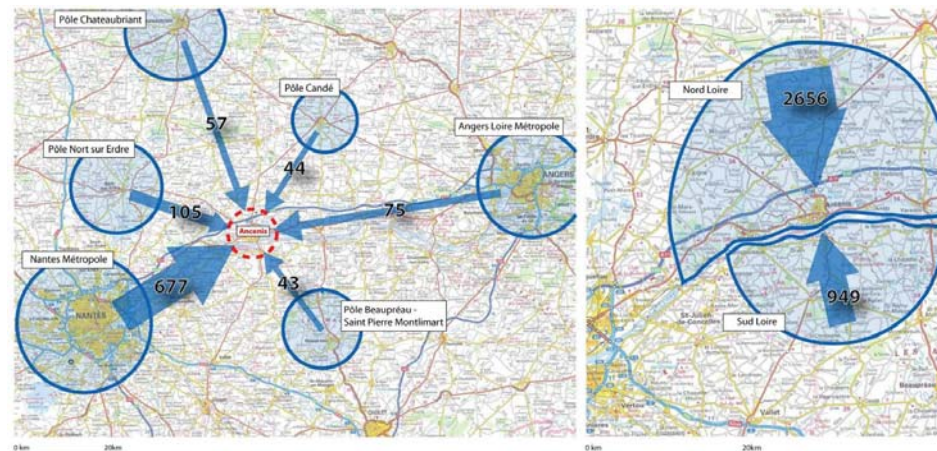


Source : AURAN

Le solde entrées - sorties est négatif (- 2278 par jour), ce qui illustre une légère dépendance pour une partie du territoire seulement du bassin d'emplois vis-à-vis de la Métropole Nantaise et dans une moindre mesure vis-à-vis d'Angers.

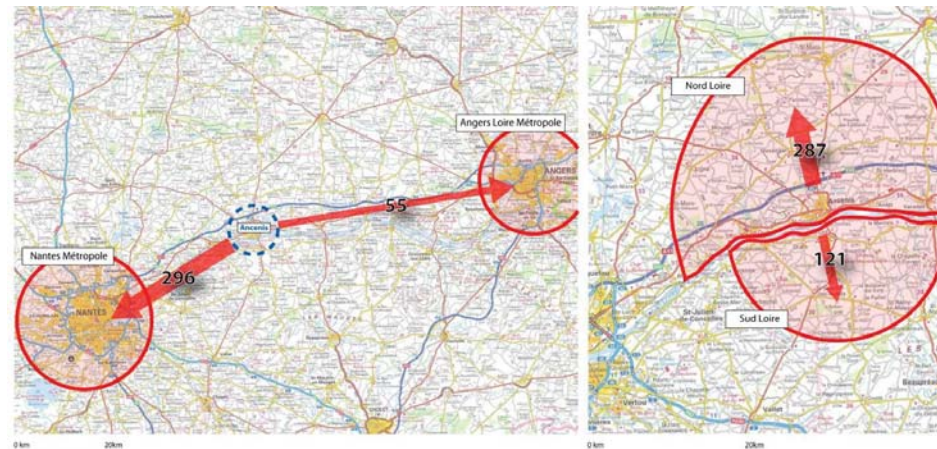
➔ Migrations alternantes échelle communale

Migrations pendulaires : flux entrants en 1999



source : INSEE RGP 1999 flux supérieurs à 5

Migrations pendulaires : flux sortants en 1999



source : INSEE RGP 1999 flux supérieurs à 5

Les nouveaux modes de comptabilisation du recensement 2007 ne permettent pas d'établir une comparaison pertinente de l'évolution des flux, seuls les flux supérieurs à 100 dorénavant étant disponibles. Néanmoins il semble évident que les flux vers et venant de la métropole nantaise ont augmenté.

## DEPLACEMENTS : CONSTATS MAJEURS & ENJEUX

Le réseau viaire particulièrement dense sur Ancenis est marqué par une augmentation constante des flux de trafic. La circulation en heure de pointe (échanges domicile / travail) génère des dysfonctionnements sur quelques points d'entrée de l'agglomération ancenisienne.

La commune bénéficie d'une bonne desserte par les transports collectifs, en particulier par le train (TER, TGV) et a su mettre en place une offre adaptée en matière de déplacements locaux (navette, transport à la demande), même si le succès de cette dernière n'est pas en rendez vous.

On note également l'absence de véritables aires de covoiturage sur la commune. Les parkings existants aux postes de péage de l'A11 sont largement utilisés et mériteraient notamment d'être étendus et signalés.

Quand aux modes de déplacement doux, le réseau, bien développé sur l'agglomération, montre une répartition hétérogène sur le reste du territoire.

Le territoire d'Ancenis est concerné par plusieurs projets départementaux : liaison avec Savenay et connexion avec le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, nouveau franchissement sur la Loire pour assurer la continuité des axes Cholet-Ancenis et Clisson-Vallet-Ancenis, qui devraient à terme **renforcer l'attractivité du territoire. Attention toutefois aux délais de réalisation qui pourraient transformer cet atout en handicap.**

Les enjeux relatifs aux déplacements sont les suivants :

- la résolution de certains dysfonctionnements ponctuels du réseau routier, par la mise en place d'alternatives (extension du système de navette, itinéraires de délestage, offre en parking relais (Île Verte ?),
- l'intégration dans le territoire d'Ancenis des projets d'infrastructures routières supra-communales et la réflexion sur leurs impacts dans les différents domaines environnementaux : circulation, nuisances sonores, protection des milieux naturels, préservation de la ressource en eau...
- aménager les axes intercommunaux secondaires et renforcer, voire développer, les connexions avec les territoires voisins : voies partagées modes doux vers St Herblon & La Roche Blanche notamment,
- concernant les transports collectifs :
  - le maintien de la qualité de service,
  - le développement de la multimodalité (PEM de la gare),
  - anticiper l'amélioration de la desserte du pôle multimodal depuis l'extérieur en s'interrogeant dès à présent sur les opportunités envisageables à long terme dans le cadre d'éventuelles mutations industrielles (déplacement pressenti de l'usine Braud dans le cadre de la ZAC Léon Séché, déplacement éventuel de l'usine Terrena au Nord du domaine ferré),
- développement d'itinéraires piétons (et cyclables) attractifs :
  - relier le centre-ville (équipements, commerces) et les zones d'activités aux zones d'habitat excentrées, comme la Cité des Etourneaux,
  - améliorer le franchissement de la voie SNCF et du boulevard Badbrückenau (ex RD 723),
  - privilégier les connexions vers les pôles d'animation.
- favoriser le développement de nouveaux quartiers d'habitat et la densification des espaces urbanisés à proximité des équipements et des services,
- valorisation de certains milieux naturels (de sensibilité modérée) et d'autres éléments patrimoniaux du territoire ancenisien par la création d'itinéraires de découverte,
- identifier et hiérarchiser les voies pour tous les types de déplacements dans la logique du schéma de circulation défini en 2003, et dans ce cadre préciser les modalités de requalification du boulevard Badbrückenau (ex RD 723),
- développer les parkings relais pour favoriser le covoiturage,
- sensibiliser la population aux déplacements alternatifs.



Ce projet a reçu par ailleurs un avis favorable du Conseil Général de Loire Atlantique en date du 22 mai 2013. Le règlement de voirie départementale autorisant en effet l'implantation des ouvrages de type bassins d'épuration dans l'emprise des marges de recul imposées par le règlement départemental de voirie.

L'actuelle station de la Bigotterie restera en fonction et continuera de traiter les effluents urbains et industriels issus des communes d'Ancenis, de Saint-Géréon mais également du Sud de Mésanger et de la zone d'activités de Bel Air située sur la commune de Saint-Herblon.

### 5.2.2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La gestion de l'assainissement non collectif est une compétence de la COMPA (29 communes) depuis le 15 avril 2006. Depuis le 1er janvier 2009, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) effectue en régie le contrôle des installations neuves et réhabilitées, ainsi que la mission de conseil.

Un diagnostic des installations a été lancé dès septembre 2004. A la fin 2009, les 29 communes de la COMPA ont été visitées, ce qui représente un total de 8 465 installations (une centaine n'ont pas été contrôlées).

La répartition des installations en fonction de leur état sur la commune d'Ancenis figure ci-dessous.

Catégories	Pourcentage	Nombre d'installations sur Ancenis
Inexistant	7 %	5
Non acceptable	73 %	55
A suivre	11 %	8
Acceptable	9 %	7
Total	100 %	75 installations

73 % des installations sont **non acceptables**, et 7 % sont inexistantes. Ces installations devront être réhabilitées ou créées dès que possible, et au plus tard dans un délai de quatre ans suivant la communication officielle des résultats du diagnostic réalisé par le SPANC.

11 % ont un système dit « **à suivre** ». Les cas concernés ont reçu un courrier leur demandant de rendre accessible leur installation. Il pourra ainsi être estimé le caractère acceptable ou non acceptable de l'installation lors de la prochaine visite.

9 % ont une installation **acceptable**. L'entretien de chacune de ces installations (et notamment la vidange de la fosse) doit être réalisé très régulièrement afin de maintenir en bon état de fonctionnement.

### 5.3. EAU POTABLE

Source : Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Région d'Ancenis

A Ancenis et dans la majeure partie du Pays d'Ancenis, la responsabilité du service de distribution d'eau potable relève du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Région d'Ancenis, qui regroupe 27 communes et plus de 20 000 abonnés.

Le syndicat gère deux unités de production :

- l'usine d'Ancenis, qui exploite les eaux de la nappe alluviale de la Loire (prise d'eau localisée à l'extrémité ouest de l'île Delage) ; capacité : 1 050 m<sup>3</sup>/h
- l'usine de Saint-Sulpice-des-Landes (forage dans la nappe contenue dans les faluns) - capacité : 40 m<sup>3</sup>/jour

L'usine d'Ancenis est équipée d'une filière de potabilisation complète (comprenant aération, pré-ozonation, décantation, filtration ozonation), complétée par une filtration sur charbon actif, pour éliminer les produits phytosanitaires. L'usine de Saint-Sulpice comporte uniquement une désinfection.

En 2011, 4 523 000 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur les deux usines, volume stable par rapport à 2010.

La qualité des eaux brutes de la Loire est médiocre sur le plan bactériologique et chimique avec de fortes fluctuations saisonnières sur de nombreux paramètres.

La qualité de l'eau distribuée est surveillée par l'ARS. La qualité bactériologique et chimique est bonne. La teneur en nitrates est de 14 mg/l. L'eau est peu calcaire, d'une faible dureté. Elle est également conforme pour le paramètre aluminium.

La vulnérabilité des eaux de Loire est forte vis-à-vis des pollutions d'origine humaine, notamment du fait d'un bassin versant important et de sources de pollution difficilement maîtrisables. Sur le plan quantitatif, la vulnérabilité est faible à moyenne pour la prise d'eau en Loire.

La vulnérabilité de la ressource en eau du forage de Saint-Sulpice-des-Landes est plutôt quantitative puisqu'elle dépend des conditions de remplissage de la nappe.

Le Syndicat d'Ancenis adhère au Syndicat d'Alerte Loire, qui vise à prévenir les pollutions accidentelles sur le fleuve. Afin de sécuriser son approvisionnement, une interconnexion entre la réserve d'eau brute du Lac Bleu à Saint-Géréon (ancienne carrière à chaux remplie, notamment alimentée par la nappe phréatique) et l'usine d'Ancenis a été réalisée en 2007-2008, pour pallier à une éventuelle pollution de la Loire.

La procédure d'élaboration des périmètres de protection de captage est en cours pour la prise d'eau de Loire et pour le Lac Bleu. L'avis de l'hydrogéologue a été rendu et l'instruction administrative du dossier est en cours (octobre 2012).

Le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Loire-Atlantique indique que les besoins en eau potable sur la région d'Ancenis à l'horizon 2020 peuvent être satisfaits par la ressource.

A l'horizon 2030, l'augmentation des besoins en eau potable liée à l'augmentation de population et d'activités nécessiterait un renforcement à 1 400 m<sup>3</sup>/h de la capacité de production de l'usine d'Ancenis.

### 5.4. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

#### 5.4.1. LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES EXISTANTES EN LOIRE ATLANTIQUE

source : SDAN 44

On distingue trois principaux niveaux d'infrastructures numériques dans les réseaux télécoms :

- 1) **Les réseaux de transport** de très grandes capacités gérés par les grands opérateurs. Ils structurent le territoire français en reliant les grandes agglomérations et maillent l'ensemble des continents.
- 2) **Les réseaux de collecte** s'interconnectent sur les réseaux de transport pour transporter le flux jusqu'à certains sites spécifiques d'intérêt public, économique ou fonctionnel pour les réseaux de communications électroniques (répartiteurs téléphoniques, antennes 3G, ...).
- 3) **Les réseaux de desserte**, ou d'accès (boucles locales), assurent l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final. La boucle locale est constituée de l'ensemble des liens (cuivre, radioélectriques ou en fibre optique) permettant à un opérateur d'acheminer les flux directement au point d'accès de l'utilisateur final

#### ➔ Réseaux de collecte et de transport des opérateurs

- France Télécom dispose d'un réseau de collecte structurant sur le territoire, il raccorde actuellement la quasi totalité des 226 NRA (nœud de raccordement des abonnés ou central téléphonique) en fibre optique. Il est en grande partie ouvert aux tiers dans des conditions économiques intéressantes. Il reste toutefois actuellement uniquement accessible aux opérateurs dégroupés et ne répondra pas durablement aux besoins des réseaux Très Haut Débit.
- Les réseaux de transport des opérateurs alternatifs traversent largement le territoire mais ne desservent toutefois que les principales villes du département.
- La moitié des NRA (sur les 226 NRA) est équipée par des opérateurs alternatifs (dégroupeage), d'une part grâce à leur réseau, d'autre part en utilisant le réseau de collecte de France Télécom mais 86% des lignes sont dégroupées.

Le central téléphonique d'Ancenis concentre entre 5 000 et 10 000 lignes téléphoniques. Il est dégroupé.

➔ Réseaux d'Initiative Publique

- Le réseau d'initiative publique de Nantes Métropole, O-Méga, était jusqu'à fin 2011 géré en régie. C'est un réseau d'un linéaire de 150 km de fibre optique qui sera étendu à 300 km à court/moyen terme. Il dessert certains sites publics, des zones d'activités et certains points techniques des réseaux de communications électroniques. Il sera suffisamment dimensionné pour répondre durablement aux besoins de collecte optique sur le territoire.
- Le réseau régional déployé par le Syndicat Mixte Gigalis vise à exploiter un réseau d'interconnexion de dimension régionale et interrégionale. Il raccorde certaines ZAE (Zone d'Activités Economiques) ainsi que de grands comptes privés et publics pour le compte de ses membres. Le réseau est composé d'une infrastructure en propre de 41 km, d'une location de réseaux auprès de tiers (298 km), et des extensions envisagées de 291 km. Les tronçons loués nécessiteront d'être redimensionné pour répondre aux besoins du Très Haut Débit.

L'agglomération d'Ancenis ainsi que ses zones d'activités sont desservis par le réseau Gigalis.

A noter que Gigalis a mis en place un label « Gigabit Ready » pour le raccordement de ZAE et fournit des services actifs et passifs à destination des grands comptes et des communautés d'utilisateurs publics.

**Ces initiatives structurantes ont un impact significatif sur l'attractivité de la commune et pour l'amélioration de la situation concurrentielle.**

➔ Points Hauts

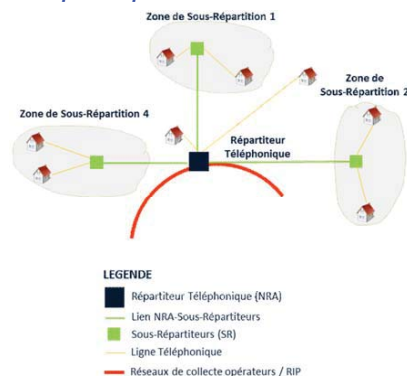
Plusieurs centaines de points hauts sont recensés (opérateurs TDF, ...). La plupart sont aujourd'hui utilisés par les opérateurs pour desservir le territoire en téléphonie mobile (GSM) et en haut débit mobile (UMTS). Ils sont particulièrement concentrés sur les zones denses.

Seulement un faible nombre de ces points hauts est actuellement raccordé en fibre optique. Ils pourraient à terme être mobilisés pour développer le très haut débit mobile.

A Ancenis 2 points hauts sont utilisés par les opérateurs mobiles (2 par Orange, 1 par SFR, 1 Par Bouygues Telecom).

➔ Le réseau de desserte téléphonique France Telecom

Principes simplifiés d'architecture du réseau téléphonique



La « boucle locale » de France Télécom est constituée des câbles en cuivre téléphonique déployés dans les années 70 et 80 sous monopole d'Etat. Elle assure la distribution des services téléphoniques ainsi que, depuis la fin des années 90, des signaux Internet ADSL aux foyers et entreprises.

Sur le territoire de la Loire-Atlantique, 624 000 lignes environ sont recensées dont 52 % hors Nantes Métropole. Elles sont rattachées à 226 NRA. A noter l'existence de 1 445 nœuds intermédiaires, les « sous-répartiteurs » auxquels sont rattachés plus de 75% des lignes (dont 1 404 implantés sur le département). Ces points techniques nombreux en zones urbaines sont aujourd'hui transparents dans la diffusion des services. Ils sont toutefois structurant dans la perspective de la transition vers le très haut débit.

	Nbre de NRA	Densité de lignes par NRA	% NRA optimisé	% NRA dégroupés	Nbre de SR	Nbre de SR par NRA
CC du Pays d'Ancenis	23	1 184	87 %	22%	52	2
Loire-Atlantique	226	3 017	96 %	50 %	1 404	6
<b>France</b>	<b>14 174</b>	<b>2 321</b>	<b>69%</b>	<b>30%</b>	<b>141 740</b>	<b>13</b>

Source : SDAN 44

NRA : nœud de raccordement des abonnées ou central téléphonique

SR : sous répartiteur

Source : CG 44 - SDAN février 2012

➔ Réseaux Très Haut Débit en fibre optique à l'abonné

Les opérateurs déploient spontanément ces nouveaux réseaux et commencent à migrer leurs abonnés sur la fibre optique uniquement dans les très grandes villes (environ 80 communes en France dans les 10 principales agglomérations). Sur le territoire de la Loire-Atlantique, les premiers déploiements de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ont été engagés depuis 2010 sur la Ville de Nantes par les opérateurs privés, en particulier France Télécom, mais également SFR et Free. Ces déploiements restent aujourd'hui limités à certains quartiers et se concentrent sur le raccordement des principaux immeubles résidentiels de plus de 12 logements.

➔ Réseaux câblés

Les réseaux câblés concernent uniquement les communes de Nantes, La Montagne et Châteaubriand.

5.4.2. DISPONIBILITÉ DES SERVICES TÉLÉCOMS ET PRÉVISIONS

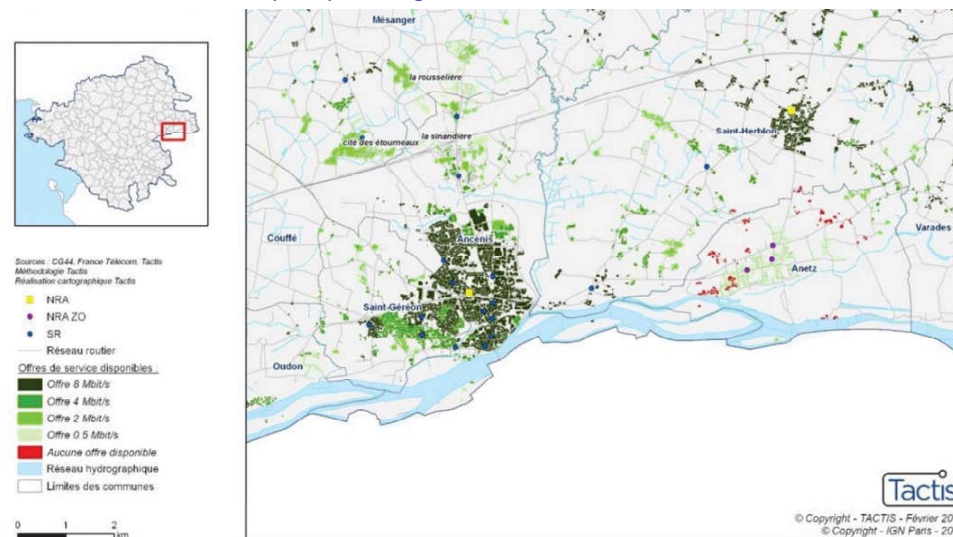
source : SDAN 44

➔ Services Haut Débit pour les particuliers (ADSL)

La boucle locale cuivre de France Télécom, permet de desservir l'ensemble des usagers (foyers, administrations et entreprises) en Haut Débit. Le service est toutefois plus ou moins équitable en fonction des caractéristiques techniques (longueur de la desserte cuivre, calibre des paires de cuivre, ...).

Le central téléphonique d'Ancenis concentre entre 5 000 et 10 000 lignes téléphoniques. Il est dégroupé depuis 2007. Il existe 2 opérateurs alternatifs à Orange.

Niveau de service Haut Débit (ADSL) sur la région d'Ancenis



### → Services Haut Débit pour les professionnels

L'agglomération d'Ancenis est également desservie par les services haut débit sur le réseau cuivre de France Télécom (sDSL) à destination des professionnels (permettant des applications telles que la visio-conférence, la messagerie unifiée, la téléphonie sur IP, ...). En 2012 l'offre minimale sDSL disponible proposait un débit de 2Mbit/s dégroupé (4Mbit/s dégroupé pour le centre-ville). Les zones d'activités au Nord de la déviation n'étaient toutefois pas desservies.

### → Services Très Haut Débit pour les professionnels et les principaux services publics

En termes d'offres Très Haut Débit, les services proposés aux professionnels publics et privés sont principalement portés par l'infrastructure de France Télécom au travers de son offre de gros CE2O (Collecte Ethernet Optique Opérateur). Toutefois, des solutions alternatives sont apportées par les réseaux d'initiative publique Omega et GIGALIS pour les grands utilisateurs publics et privés ainsi que ponctuellement directement par des opérateurs alternatifs. Les offres CE2O et Gigalis desservent le territoire d'Ancenis

### → Les services haut débit mobile

La couverture mobile à haut débit (3G) atteint 99,5% de la population du département, même si la disponibilité des réseaux des trois principaux opérateurs n'est pas garantie en tout point du territoire.

Toutefois, la couverture n'est pas optimale sur l'agglomération d'Ancenis du fait de la faible densité de maillage des antennes relais.

### → Services haut débit satellitaires

Les offres d'accès haut débit par satellite sont disponibles en tous points du territoire de Loire-Atlantique. Elles permettent d'accéder au haut débit de base.

Toutefois, cette technologie ne constitue qu'une solution « par défaut », restant généralement soumise à des contraintes de volumes d'échange mensuels limités et ne permettant pas la diffusion des services interactifs du fait des temps de latence élevés.

### → Les évolutions anticipées de la situation numérique de la Loire-Atlantique

Le déploiement de la fibre optique à l'abonné (FTTH) par les opérateurs privés est annoncé sur les 3 principales agglomérations (Nantes Métropole, Cap Atlantique, et la Carene), et confirmé et précisé dans le cadre du SDAN 44.

La diffusion du Très Haut Débit Mobile est projetée à horizon de 2020.

## 5.4.3. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDAN 44)

### → Démarche

Dans la perspective de la montée progressive vers le très haut débit (THD), le Conseil Général a décidé de piloter l'élaboration d'un **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN 44)** afin de définir avec ses partenaires publics régionaux et locaux, une stratégie permettant d'étudier les conditions opérationnelles du déploiement du haut et très haut débit sur son territoire. Cette démarche s'est effectuée en coopération étroite avec les EPCI, le SYDELA, la Région et les services de l'Etat, et est éligible au fonds d'aménagement numérique et autres subventions (Région, FEDER,...)

Le SDAN 44 a été adopté le 19 mars 2012. Celui-ci :

- recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants,
- identifie les zones qu'ils desservent,
- présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant en priorité les réseaux à très haut débit, y compris satellitaires, permettant d'assurer la couverture du territoire.

Les premiers principes de mise en œuvre sont :

- assurer la montée en débit dans les zones actuellement non desservies en 2 Mégabits par seconde, d'ici à 2015,
- préparer d'ores et déjà le passage au très haut débit par le déploiement de quelques plaques très haut débit en fibre optique,
- assurer le raccordement progressif en fibre optique des sites identifiés comme prioritaires, zones d'activités économiques et services publics.

### → Les ambitions du SDAN 44

Le SDAN 44 définit un projet d'aménagement à l'échelle de la Loire-Atlantique autour des acteurs moteurs du territoire d'ores et déjà identifiés (CG44, SYDELA, EPCI...). Ils partagent une ambition autour de trois grands principes :

- cibler prioritairement l'action sur les zones les plus mal desservies en haut débit : des urgences ont été identifiées, pour assurer l'équité entre territoires ruraux et urbains et éviter le mitage,
- mettre en place des solutions pérennes anticipant correctement les besoins futurs : les solutions basées sur la fibre optique seront préférées aux solutions transitoire,
- inscrire la stratégie en complémentarité avec les initiatives privées et publiques existantes : le schéma d'aménagement numérique doit prendre en compte les intentions d'investissements privés, notamment sur les territoires de Nantes métropole, la Carene et Cap Atlantique. La réalisation effective de ces déploiements n'est toutefois pas garantie par les opérateurs.

### → Les axes stratégiques retenus par le SDAN 44 et Calendrier de déploiement

- Couvrir à terme l'ensemble des foyers et entreprises du département en Très Haut Débit à l'horizon 2025-2030,
- Apporter une solution de qualité et pérenne pour les foyers inéligibles au 2 Mbps d'ici 2015,
- Apporter à court terme le Très Haut Débit aux principales zones d'activités et autres sites identifiés comme prioritaires d'ici à 2015,
- Formaliser un projet multi partenarial entre les acteurs locaux

En parallèle à la mise en œuvre du SDAN, il s'agira entre autres d'intégrer l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) en favorisant via les règles d'urbanisme le déploiement d'infrastructures neutres et mutualisées.

Le SDAN suggère à cet effet de :

- fixer un objectif de mutualisation de toute nouvelle infrastructure fixe ou mobile, qu'il s'agisse de fourreaux, de pylônes ou de la partie terminale des réseaux en fibre optique, en zone très dense comme en dehors,
- détailler, le cas échéant, des obligations plus concrètes sur les futures zones à urbaniser (obligation de déploiement d'infrastructures de fourreaux présentant certaines caractéristiques jusqu'à l'intérieur de chaque logement, obligation de câblage optique de tous les logements, et de raccordement en fibre optique de tout nouveau programme immobilier d'habitation et/ou professionnel.



## 5.5. GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la COMPA.

### 5.5.1. LA COLLECTE

Une nouvelle organisation pour la collecte des déchets ménagers se met en place progressivement sur le territoire de la COMPA depuis juin 2010. Le déploiement se fera sur Ancenis courant 2011.

Les objectifs sont :

- l'harmonisation et la modernisation du dispositif de collecte,
- l'augmentation des performances de tri,
- la maîtrise des coûts,
- la mise en œuvre d'une facturation du service aux usagers plus juste.

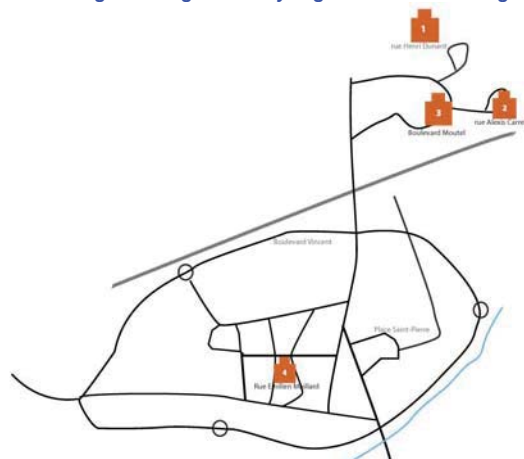
Le principe de la collecte des ordures ménagères est le suivant :

- collecte de proximité en bac et en sac jaune pour tous. Chaque foyer est doté d'un bac roulant pour les ordures ménagères résiduelles. Les sacs jaunes permettent de collecter les emballages ménagers recyclables.
- collectes simultanées d'ordures ménagères résiduelles et d'emballages ménagers recyclables,
- fréquences de collecte ajustées : ramassage des déchets toutes les deux semaines,
- circuits de collecte rationalisés : optimisation des tournées en regroupant bacs et sacs au même endroit.

De plus, des bornes d'apport volontaire (conteneurs) pour la collecte du verre et des journaux-magazines sont disposées dans plusieurs lieux de la commune.

#### Emplacements des conteneurs enterrés pour emballages ménagers et recyclages et ordures ménagères

Début 2012, 5 dispositifs enterrés étaient installés (un conteneur d'ordures ménagères et un pour les emballages ménagers recyclables) : Boulevard du Docteur Moutel, Rue Alexis Carrel (2 dispositifs dans la rue), Rue Henri Dunant, Rue /impasse Emilien Maillard (à l'angle).



Source : mairie d'Ancenis

Type de déchets	Tonnage en 2009 sur la COMPA		
	Collecte en porte à porte	Collecte en apport volontaire	TOTAL
Ordures ménagères résiduelles	6345	5967	12312
Emballages légers	363	324	687
Verres	/	1 904	1 904
Journaux / magazines	/	1578	1 578

### 5.5.2. DÉCHETTERIE

La déchetterie la plus proche d'Ancenis est localisée sur la commune de Mésanger, au lieu-dit "La Coutume", route de Nort-sur-Erdre.

### 5.5.3. AUTRES DÉCHETS COLLECTES

Depuis 2004, la COMPA propose une collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques (DASRI) pour les particuliers uniquement (*déchets piquants, coupants, tranchants*) par l'intermédiaire de pharmaciens partenaires.

Ces derniers remettent aux patients des boîtes sécurisées vides, les reprennent une fois pleine et les stockent jusqu'à ce qu'elles soient collectées trimestriellement par la société SITA OUEST

Aujourd'hui, 14 pharmacies partenaires ont signé la charte de partenariat avec la COMPA. En 2009, 798 contenants ont été collectés auprès de ces pharmaciens.

La COMPA a également chargé l'association d'insertion TroCantons basée à Pannecé d'assurer la gestion d'objets encombrants déposés par les particuliers sur leur site ou collectés suite à un appel téléphonique et d'en assurer la valorisation par réutilisation, réemploi ou démontage-tri.

En 2009, 840 tonnes d'encombrants ont été collectées.

Le site de TroCantons est également le point de dépôts des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), dans le cadre d'une convention avec OCAD3E et Ecosystemes.

En 2009, 243 tonnes de D3E ont été collectées.

Dans le but de réduire ses déchets, la COMPA propose à chaque foyer, moyennant une participation de 15 €, des composteurs individuels. Au total, 2 282 composteurs ont été remis sur les cantons d'Ancenis, Ligné et Varades.

Sur le département, trois opérations sont également menées afin de mieux gérer les déchets :

- Opération Pressing Propre : opération de collecte et de traitement des déchets toxiques des pressings, financée par l'ADEME et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Opération Etre propre c'est pro : sensibilise et aide les professionnels de l'automobile et du machinisme agricole,
- Opération Arts graphiques : pour les imprimeurs, les photographes et laboratoires.

### 5.5.4. CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES (CSDU)

Le CSDU de la COMPA, de classe 2 et d'une capacité annuelle de 20 000 T/an, se situe au lieu-dit "La Coutume" à Mésanger. Il est exploité par le groupement GEVAL-LANDAIS depuis le 1er juillet 2003

Le remblaiement de la partie exploitée en surélévation de déchets a été effectué en février 2003. La durée de vie de ce CSDU est relativement importante : l'exploitation est prévue jusqu'en 2017. Une réflexion a été engagée sur les autres types de traitement possibles au-delà de cette échéance.

### 5.5.5. DÉCHETS ISSUS DU BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS (BTP)

Les déchets issus du BTP sont gérés à l'échelle du département. Un Plan Départemental de Gestion des déchets du BTP est en application et concerne l'ensemble du territoire de la COMPA.

En 1999, la production de déchets issus du bâtiment a été estimée à 336 662 tonnes par an, avec : plus de 60 % de déchets inertes, environ 30 % de déchets non dangereux, environ 2 % d'emballages, et 8 % de déchets dangereux.

De plus, les sites d'accueil des déchets inertes provenant principalement de l'activité des Travaux Publics recevaient en 2004 environ 1,8 millions de tonnes de matériaux.

Les déchets inertes sont stockés dans d'anciennes carrières ou des carrières en cours d'exploitation.

Actuellement, sur l'ensemble du département, la demande en volume d'enfouissement correspond à la capacité de stockage des centres de stockage de déchets inertes, ouverts et autorisés. Un seul centre de stockage de déchets inertes est présent sur la COMPA. Il se situe au Cellier. La commune d'Ancenis est donc sous l'influence d'un centre de stockage de déchets inertes.

La plupart des déchets non dangereux issus du BTP sont acceptés dans les déchetteries de la COMPA.

## 5.5.6. PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Département s'est vu confier l'élaboration du Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) depuis la loi du 13 août 2004. Ce plan a été révisé et approuvé définitivement le 22 juin 2009.

Ses priorités fondamentales sont :

- la réduction à la source et la prévention des déchets ;
- la non délocalisation du traitement des déchets produits.

Les autres enjeux majeurs sont :

- l'amélioration des performances des collectes séparatives et de la valorisation des déchets ;
- la maîtrise des coûts et des impacts sur l'environnement.

## 5.6. ENERGIES

### 5.6.1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les sites d'alimentation énergétiques du département de Loire-Atlantique sont :

- le terminal pétrolier et la raffinerie de Donges,
- la centrale thermique, fioul et charbon de Cordemais,
- le terminal méthanier de Montoir,
- le terminal charbonnier de Montoir,
- les centrales nucléaires de Chinon (3,6 GWh) et de Civeaux (1,45 GWh).

Les données relatives à la consommation énergétique sont établies à l'échelle régionale. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2000.

*Consommation énergétique en Pays de la Loire en 2000  
(en ktep : kilo tonne équivalent pétrole)*

Secteur	Energies recensées					
	Charbon	Produits pétroliers	Gaz	Electricité	Bois	Total
<b>Industrie</b>	31	286	391	1 231	45	1 996
<b>Tertiaire et résidentiel</b>	-	901	801	2 504	425	4 631
<b>Agriculture</b>	-	222	46	77	-	345
<b>Transport</b>	-	2 562	-	60	-	2 622
<b>Total</b>	31 (0,3 %)	3 971 (41,4 %)	1 238 (12,9 %)	3 842 (40,4 %)	470 (4,9 %)	9 594

En 2000, les besoins énergétiques régionaux ont été comblés à :

- 41,4 % par les produits pétroliers,
- 40,4 % par l'électricité,
- 12,9 % par le gaz,
- 4,9 % par le bois,
- 0,3 % par le charbon.

Quant aux énergies renouvelables, elles ne sont pas négligeables mais ne représentaient que 5 % des besoins énergétiques en Pays de la Loire.

On peut noter que les secteurs tertiaire et résidentiel sont les plus consommateurs (48 %), loin devant les transports (27 %) et l'industrie (21 %). L'agriculture ne représente que 4 % des consommations énergétiques à l'échelle de la région.

### 5.6.2. ENERGIES RENOUVELABLES

Quatre sources d'énergies renouvelables principales sont mobilisables localement : la géothermie, le solaire (thermique ou photovoltaïque), le bois-énergie et l'éolien.

A l'échelle des Pays-de-la-Loire, on peut observer une explosion des installations utilisant les énergies renouvelables, notamment pour les particuliers.

Par ailleurs, la Société d'économie Mixte « Economies Nouvelles et Economies d'Energies (E.N.E.E.) 44 » a été créée en février 2007 à l'initiative du Conseil Général de Loire-Atlantique. Cette SEM a pour missions d'impulser et de développer des projets énergétiques innovants et d'envergure.

Sur Ancenis, mis à part le solaire, les différents types d'énergies renouvelables sont actuellement peu exploités.

#### *La géothermie*

L'utilisation de la géothermie est peu représentée sur le territoire communal, avec seulement 5 forages recensés.

#### *L'énergie solaire*

L'observation statistique des installations de panneaux photovoltaïques sur la commune a commencé en 2008. D'après les déclarations de travaux, 52 panneaux solaires ont été posés entre 2008 et 2010 :

- 7 pour l'année 2008
- 19 pour l'année 2009
- 26 pour l'année 2010

#### *Le bois énergie*

Mise à part le lycée Maillard Joubert, aucune utilisation de la ressource bois énergie n'est recensée sur le territoire d'Ancenis.

On notera par ailleurs la création sur le département de Loire-Atlantique de Bois Energie 44, Société coopérative d'intérêt collectif qui vise à structurer une filière d'approvisionnement en bois à usage énergétique, pour les collectivités comme pour les particuliers.

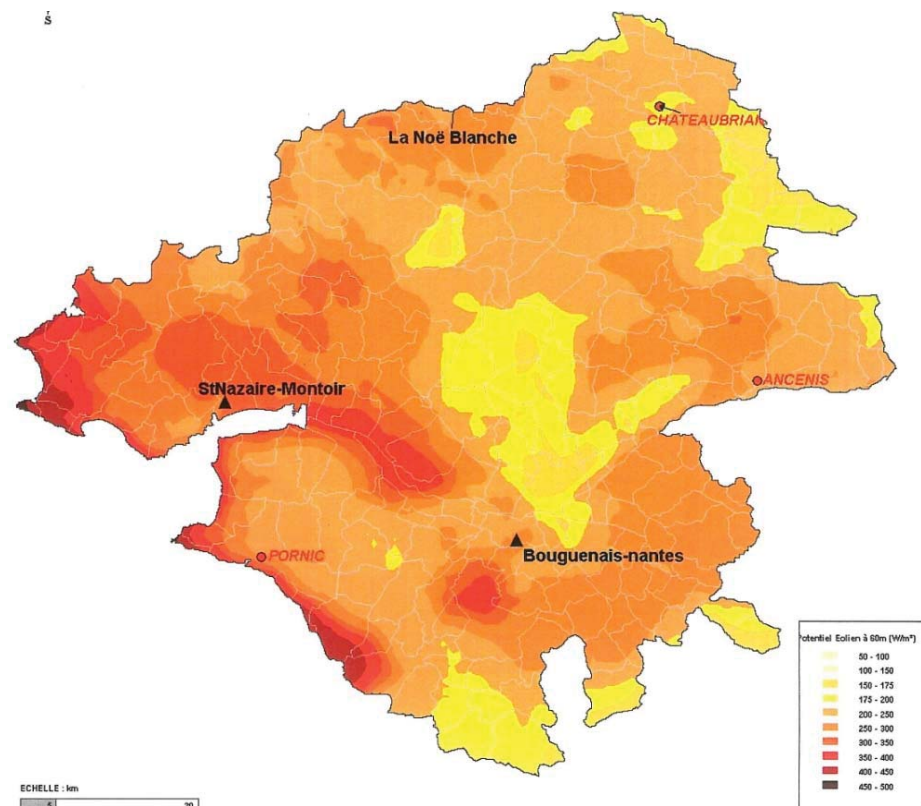
#### *Energie éolienne*

Depuis fin 2007, la COMPA a la compétence pour proposer au Préfet la création de Zones de Développement de l'Eolien (Z.D.E.) sur son territoire. Pour définir ces Z.D.E., une étude a été réalisée sur 11 secteurs potentiels de Z.D.E. identifiés sur le territoire de la COMPA.

Suite à cette étude, 8 ZDE ont été créées par arrêtés préfectoraux en date du 1er juin 2012 sur le territoire de la COMPA sur les secteurs suivants.

Secteur	Surface	Puissance installée maximale
Saint-Sulpice-des-Landes (nord-ouest)	188 ha	15 mégaWatts
Ligné (nord-ouest)	170 ha	21 mégaWatts
Joué-sur-Erdre (sud)	170 ha	24 mégaWatts
Vritz (nord-ouest)	260 ha	30 mégaWatts
Treillé, Trans-sur-Erdre et Mouzeil	240 ha	24 mégaWatts
Varades et Belligné	110 ha	16 mégaWatts
Couffé et Mésanger	170 ha	24 mégaWatts
La Rouxière, Maumusson et Belligné	184 ha	27 mégaWatts

## Potentiel éolien à hauteur de 60 m au-dessus du sol

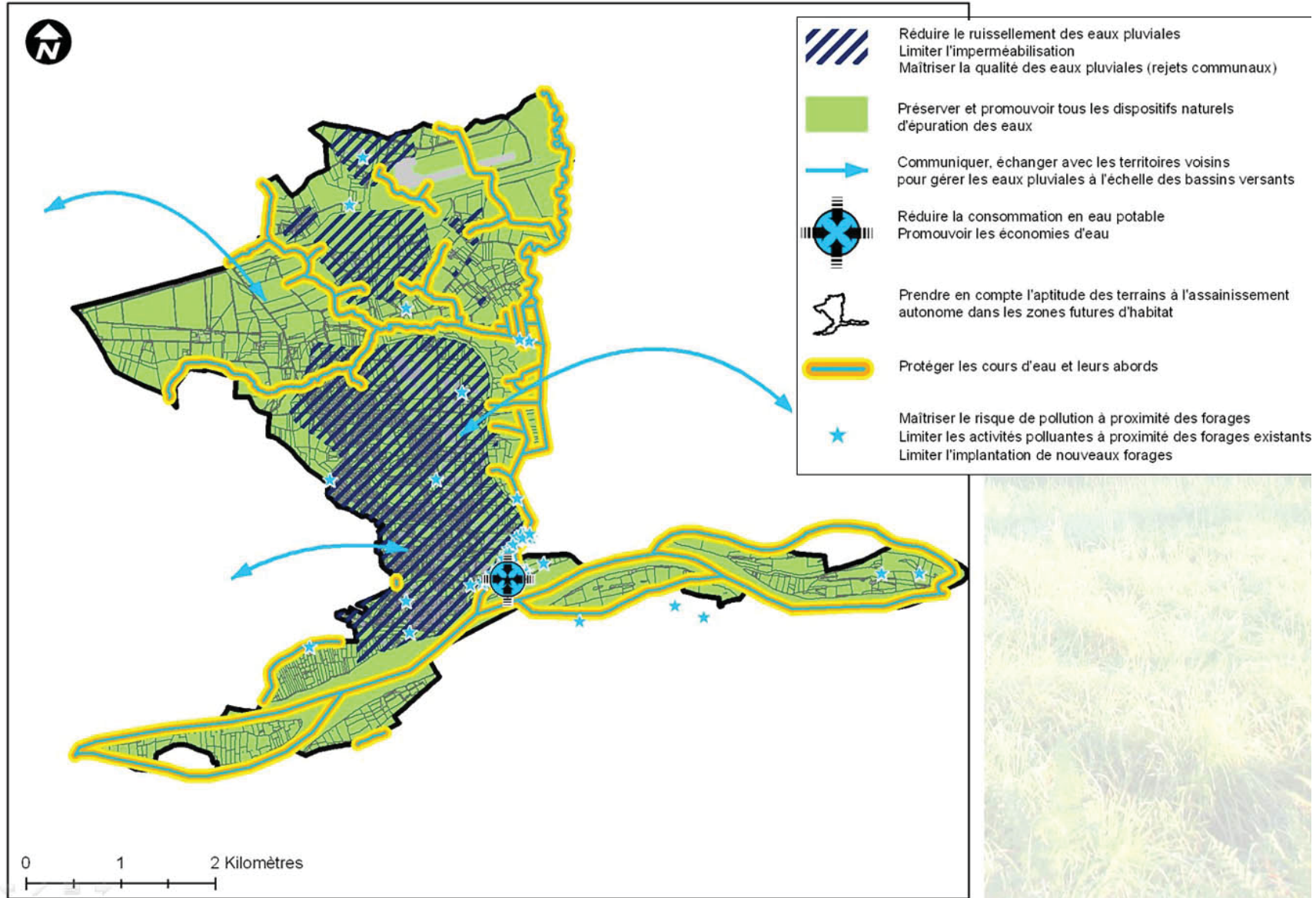


Afin de développer l'énergie éolienne, l'ADEME a établi un atlas régional du potentiel éolien en Pays de la Loire. Sur le Pays d'Ancenis, le potentiel éolien est moyen (200 à 250 W/m<sup>2</sup>) sur la grande majorité de la commune. Une frange Ouest et Nord est plus favorable (250 à 300 W/m<sup>2</sup>).

Une association loi 1901, Eoliennes en Pays d'Ancenis (EPA) a été créée le 6 septembre 2010. Elle a pour vocation la promotion des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, plus particulièrement, de l'éolien-citoyen participatif. Elle propose le développement de parcs éoliens directement financés par les habitants et des collectivités locales.

Les initiatives publiques en matière d'énergies renouvelables sont présentées au Titre A-2.6.7

## ENJEUX EAU



Source : Etude AUE - BE X HARDY



## RESEAUX : CONSTATS MAJEURS & ENJEUX

La commune dispose d'un réseau d'assainissement majoritairement séparatif, avec une partie unitaire en centre-ville. Pour répondre à l'augmentation de population, **la construction d'une unité de pré traitement des effluents industriels est projetée à l'horizon 2014-15** sur le site d'exploitation de la laiterie de l'Hermitage. Cet équipement permettra d'abattre de façon-significative la pollution envoyée vers la station d'épuration de La Bigoterie. **La commune prévoit également d'engager l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales à court moyen terme.**

**Le diagnostic des assainissements non collectifs a mis en évidence un taux de conformité de seulement 9 % sur Ancenis.**

L'alimentation en eau potable est principalement assurée à partir d'un captage dans la Loire, avec une réserve d'eau en secours dans une ancienne carrière à Saint-Géréon. Les périmètres de protection des captages sont en cours d'étude. La capacité de production de l'usine d'eau potable apparaît suffisante à l'horizon 2020.

Concernant la desserte numérique Ancenis est plutôt bien desservie : central téléphonique dégroupé permettant un service Haut Débit pour la plupart des particuliers (ADSL), réseaux Gigalis et CE2O proposant un service Très Haut Débit pour les professionnels et les principaux services publics. La couverture mobile à haut débit (3G) n'est cependant pas optimale sur l'agglomération d'Ancenis du fait de la faible densité de maillage des antennes relais.

Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN 44) a été adopté le 19 mars 2012 ; celui-ci prévoit notamment d'apporter une solution de qualité et pérenne pour les foyers inéligibles au haut débit d'ici 2015 et de couvrir l'ensemble des foyers et entreprises du département en Très Haut Débit à l'horizon 2025-2030.

De nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers sont mises en place progressivement sur tout le territoire de la COMPA et en particulier sur Ancenis.

Les énergies renouvelables sont encore assez peu utilisées sur la commune.

Les enjeux liés aux réseaux sont les suivants :

- **tenir compte des prescriptions relatives à l'assainissement eaux usées** (collectif / non collectif) dans le développement de l'urbanisation, notamment dans les hameaux,
- **intégrer les prescriptions du Schéma de gestion des eaux pluviales dans les futurs projets d'urbanisation,**
- **préserver la ressource en eau potable sur le plan qualitatif** (protection des captages) **et quantitatifs** (imitation de la consommation),
- **préparer le passage au très haut débit numérique** et prévoir le raccordement progressif de l'agglomération et des zones d'activités économiques.
- **intégrer la collecte et la gestion des déchets dans les projets d'urbanisation et limiter la production des déchets ménagers** (recyclage, compostage...),
- **promouvoir le développement des énergies renouvelables** : équipements communaux, accompagnement de projets individuels.